

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 8

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale : le comité central aux sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de Vienne la cause de la neutralité helvétique dont il avait savamment démontré dans ses écrits les avantages d'ordre européen.

Général Jomini, que ce souvenir de reconnaissance soit ici l'adieu de ta patrie !

D'autre part nous lisons dans le *Démocrate de Payerne* :

Presque à la même heure où s'éteignait le regrettable colonel Veillon, mourait à Paris, dans sa 91^e année, notre illustre concitoyen le général Jomini, ancien aide de camp de l'Empereur de Russie.

Sentant sa fin prochaine, Jomini a voulu adresser à sa famille et à son pays ses derniers adieux, et, le jour même où la veille de sa mort, il écrivait à sa sœur, à Payerne, une lettre (timbrée de Paris 22 mars), que l'on a eu l'obligeance de mettre sous nos yeux et dont la fermeté de l'écriture dénote une énergie peu commune :

« Je veux, dit-il, profiter du peu de tête qui me reste pour prendre congé de « toi et te dire un dernier adieu..... Toute ma tête se décompose..... Adieu.

« Général JOMINI. »

Ce sont là les derniers mots qu'a tracés la main défaillante de notre illustre compatriote, dont le portrait, peint par Gleyre, est au musée de Lausanne.

Le *Journal officiel* de l'empire français, en annonçant la mort du général Jomini, ajoute que le général « laisse sur l'art militaire des ouvrages qui jouissent en Russie de la plus haute estime. »

On avait cru jusqu'ici que le *Traité des grandes opérations militaires*, remis par Jomini, alors âgé de vingt-six ans, à Napoléon I^r, sur le champ de bataille même d'Austerlitz, l'*Histoire critique et militaire des campagnes de la Révolution* et le *Précis de l'art de la guerre*, passaient, en France et dans le monde entier, auprès des gens qui s'y connaissent, pour des chefs-d'œuvre qui n'ont point été égalés depuis.

C'était une erreur, paraît-il. La seule Russie en appréciait comme il faut le mérite. Ah ! Français !



SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

LE COMITÉ CENTRAL AUX SECTIONS.

Neuchâtel, 31 mars 1869.

Chers frères d'armes ! Fidèles et chers Confédérés !

Ensuite des pouvoirs conférés au comité central siégeant à Zug, par l'assemblée générale du 31 août 1868, ce comité a procédé à la nomination de son successeur pour les années 1869 et 1870.

C'est dans les premiers jours de ce mois, que le nouveau comité a été mis en possession de l'administration de la société. Il se prépare à annoncer aux sections son entrée en charge lorsque la mort a inopinément frappé l'un de ses membres, M. Louis Aeschbacher, major à l'état-major du commissariat et commissaire des

guerres cantonal. M. Æschbacher avait été chargé des fonctions de caissier de la société.

Vous vous associerez, chers frères d'armes, aux regrets que nous inspire la perte de ce camarade aussi capable qu'il était modeste et affectueux.

En l'absence de toute disposition réglementaire déterminant le mode de remplacement à appliquer en pareil cas et ne pouvant pas, vu sa nature, laisser vacant le poste de caissier, nous avons remplacé M. le major Æschbacher par M. le major Quinche, à Neuchâtel.

Le comité central de la société se trouve en conséquence composé pour 1869-1870 de :

MM. *Jules Philippin*, colonel fédéral à Neuchâtel, président.

Jules Grandjean, lieutenant-colonel d'état-major d'artillerie, à la Chaux-de-Fonds, vice-président.

Louis de Perrot, lieutenant-colonel d'état-major d'artillerie à Neuchâtel, rapporteur.

Henri Sacc, major fédéral, à Colombier, près Neuchâtel, secrétaire.

Georges-Louis Quinche, major d'infanterie, à Neuchâtel, caissier.

Ayant pris connaissance des affaires pendantes que nous a léguées notre prédécesseur, nous avons vu qu'à la date du 17 octobre 1868, il a demandé aux sections de lui faire connaître leur avis pour le mois de décembre suivant, sur le projet de réorganisation de l'armée. L'intention de l'ancien comité était de condenser les observations des sections en un rapport général qui aurait été transmis au tit. Conseil fédéral et au tit. Département militaire fédéral.

Pour des raisons que nous ignorons, les sections n'ont pas répondu à cet appel du comité siégeant à Zug, et nous venons de nouveau leur demander instamment de s'occuper de cet important sujet.

Il est dès maintenant certain que la tit. Assemblée fédérale ne s'occupera qu'après son renouvellement périodique, de la question de la réorganisation de l'armée. Cette circonstance laisse aux sections et au comité central le temps de faire le travail qui les concerne respectivement.

Cependant, il est nécessaire, pour que ce travail puisse être utilisé par le tit. Conseil fédéral et le tit. Département militaire, de l'envoyer à ces autorités vers la fin du mois de juin de cette année au plus tard.

En conséquence, chers confédérés, nous avons pris la décision suivante que nous avons l'honneur de porter à la connaissance des sections, en les invitant de la manière la plus pressante à concourir toutes, pour ce qui les concerne, à son exécution :

1° Les sections sont invitées :

- a) A discuter le projet d'organisation militaire, proposé au tit. Conseil fédéral par le Département militaire fédéral dans son rapport du 1^{er} novembre 1868 ;
- b) A transmettre leurs observations sur ce projet au comité soussigné, d'ici au 15 juin prochain au plus tard.

2^o Le comité central résumera les observations des sections dans un rapport général qu'il adressera, avec les mémoires originaux, au tit. Conseil fédéral, le 30 juin prochain.

3^o La présente décision sera communiquée au tit. Département militaire fédéral.

Chers frères d'armes, fidèles et chers Confédérés !

Il nous paraît superflu d'insister sur l'importance de l'objet dont nous avons l'honneur d'entretenir ici les sections.

Tout projet de réorganisation de l'armée (et celui qui nous occupe revêt au plus haut degré ce caractère), soulève non seulement des questions militaires, il appelle encore l'attention des citoyens sur les problèmes les plus variés et les plus importants de la politique, de l'économie politique et des finances nationales.

Dans notre chère patrie, plus qu'en aucun autre pays, la composition et l'organisation de l'armée touchent à l'existence même de la nation.

Il n'est pas nécessaire d'en dire autant aux officiers de notre armée pour assurer leur concours et celui des sections à l'œuvre d'examen et de recherche à laquelle nous les convions.

Sans vouloir gêner en rien le cadre des travaux que nous demandons et dans le but unique d'en faciliter le groupement résumé, nous avons l'honneur d'inviter les sections à classer autant que possible leurs observations sous les chapitres suivants :

I. Considérations générales. — Politiques. — Economiques. — Financières, etc.

II. Composition et force numérique de l'armée.

III. Durée du service en général.

IV. Centralisation de l'instruction. — Durée du service d'instruction.

V. Organisation des unités tactiques.

VI. Nomination des officiers.

VII. Force numérique et organisation des divisions.

VIII. Organisation des dépôts.

IX. Armement, équipement et habillement.

X. Composition et organisation de l'état-major.

XI. Création des divisions territoriales.

XII. Considérations finales et conclusions.

Comptant sur votre patriotique concours pour nous faciliter l'accomplissement de notre mandat, nous vous prions, chers frères d'armes, fidèles et chers Confédérés, d'agrérer l'assurance de nos sentiments de sincère affection.

Au nom du comité central de la Société militaire suisse,

Le secrétaire,

H. SACC, major fédéral.

Le président,

PHILIPPIN, colonel fédéral.